

Le fichier affiché ci-dessous est déclaré valide et conforme à l'original par signature du serveur.

Journal officiel électronique authentifié n° 0193 du 14/08/2024

14 août 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 7 sur 74

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 29 juillet 2024 modifiant la liste des postes difficiles et très difficiles prévue par le décret n° 2010-1102 du 21 septembre 2010 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de conception et de direction de la police nationale et à certains emplois des services actifs de la police nationale et de la préfecture de police

NOR : IOMC2421288A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le décret n° 2010-1102 du 21 septembre 2010 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de conception et de direction de la police nationale et à certains emplois des services actifs de la police nationale et de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2010 modifié fixant le nombre de postes prévu par le décret n° 2010-1102 du 21 septembre 2010 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de conception et de direction de la police nationale et à certains emplois des services actifs de la police nationale et de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 fixant la liste des postes prévue par le décret n° 2010-1102 du 21 septembre 2010 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de conception et de direction de la police nationale et à certains emplois des services actifs de la police nationale et de la préfecture de police,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 26 décembre 2022 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 4 du présent arrêté.

Art. 2. – Les lignes suivantes sont remplacées :

1.

«

TD	Adjoint au chef de l'office central de lutte contre le crime organisé et chef de la brigade de recherche et d'intervention nationale (DCPJ)	NANTERRE	092
----	---	----------	-----

»

par :

«

D	Adjoint au chef de l'office central de lutte contre le crime organisé et chef de la brigade de recherche et d'intervention nationale (DNPJ)	NANTERRE	092
---	---	----------	-----

» ;

2.

«

D	Chef de la division immigration de la direction de la police aux frontières de Roissy-Charles de Gaulle/Le Bourget (DCPAF)	ROISSY	095
---	--	--------	-----

»

par :

«